

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir :

QUE le règlement 2004-90 de la Municipalité de Labelle soit approuvé.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43548

Gouvernement du Québec

Décret 1139-2004, 8 décembre 2004

CONCERNANT la nomination de monsieur Claude Leblond comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Claude Leblond de Sherbrooke, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter des présentes ;

QUE le lieu de résidence de monsieur Claude Leblond soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43549

Gouvernement du Québec

Décret 1140-2004, 8 décembre 2004

CONCERNANT la nomination de monsieur Michel Dionne comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Michel Dionne de Pointe-Lebel, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour

exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter des présentes ;

QUE le lieu de résidence de monsieur Michel Dionne soit fixé dans la Ville de Baie-Comeau ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43550

Gouvernement du Québec

Décret 1141-2004, 8 décembre 2004

CONCERNANT la nomination de monsieur Claude Montpetit comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Claude Montpetit de Mercier, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter des présentes ;

QUE le lieu de résidence de monsieur Claude Montpetit soit fixé dans la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43551

Gouvernement du Québec

Décret 1142-2004, 8 décembre 2004

CONCERNANT l'exercice de fonctions judiciaires par messieurs Bertrand Gagnon et Yvon Mercier, juges retraités de la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 93 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q. c. T-16), le gouvernement peut, à la demande du juge en chef, pour le temps qu'il détermine et s'il l'estime conforme aux intérêts de la justice, autoriser un juge à la retraite à exercer les fonctions judiciaires que le juge en chef lui assigne ;